

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 10 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du quatre juillet sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes Colette PICCIN, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme BUREL Marie-Jo, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, PUGNETTI Christophe, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, LIBAROS Bruno.

**Absents ayant donné procuration** : M FORMENT Guy a donné procuration à M FANTON Patrick ; M DARROUX Jean-François a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme MOCHI TUJAGUE Martine a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup ; M PASSERA Marc a donné procuration à M VERRET Etienne; Mme DAL LAGO Rosemonde a donné procuration à M PUGNETTI Christophe; Mme CHABBERT Stéphanie a donné procuration à Mme LUBAS Gisèle.

**Absents excusés** : MM LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, LABORDERE Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, MM MONBERNARD Joël, DRUSSEL Jean-Luc, BERNARD Stéphane, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : Tarification des ACM du soir**

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président propose de fixer les tarifs des Accueil Collectif de Mineurs periscolaires du soir à Mirande comme suit :

	tranche 1 0 à 350	tranche 2 351-532	tranche 3 532 à 700	tranche 4 701 à 900	tranche 5 901-1700	tranche 6 1701-2300	tranche 7 >2301
Tarif réduit (résidents de Cœur d'Astarac)	0,57 €	0,69 €	0,81 €	0,99 €	1,04 €	1,14 €	1,26 €
Tarif normal (non résidents de cœur d'Astarac)	0,99 €	1,00 €	1,11 €	1,24 €	1,29 €	1,42 €	1,56 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve** les tarifs présentés ci-dessus applicables au 01 septembre 2025,
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous les actes aux effets ci-dessus.

**Le Président  
Patrick FANTON**

**Fait à MIRANDE, le 11 juillet 2025**

**Le Secrétaire  
Michel RAFFIN**

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 10 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du quatre juillet sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes Colette PICCIN, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme BUREL Marie-Jo, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, PUGNETTI Christophe, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, LIBAROS Bruno.

**Absents ayant donné procuration** : M FORMENT Guy a donné procuration à M FANTON Patrick ; M DARROUX Jean-François a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme MOCHI TUJAGUE Martine a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup ; M PASSERA Marc a donné procuration à M VERRET Etienne; Mme DAL LAGO Rosemonde a donné procuration à M PUGNETTI Christophe; Mme CHABBERT Stéphanie a donné procuration à Mme LUBAS Gisèle.

**Absents excusés** : MM LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, LABORDERE Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, MM MONBERNARD Joël, DRUSSEL Jean-Luc, BERNARD Stéphane, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : Ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, pour le fonctionnement du budget principal de la collectivité, il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie de 500 000 €. La ligne de trésorerie de 2024 arrive à son terme le 17 juillet 2025. Par conséquent, il est nécessaire de la renouveler.

- Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- **Approuve** la souscription d'une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de l'établissement bancaire la Caisse d'Epargne au taux €STER (flooré à 0) + marge de 0,90 % pour une durée d'un an dont les caractéristiques sont jointes en annexe,
  - **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Fait à MIRANDE, le 11 juillet 2025**

**Le Président  
Patrick FANTON**

**Le Secrétaire  
Michel RAFFIN**



# LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE

## PRESENTATION



La LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE® [LTI®] du Groupe Caisse d'Epargne est une ouverture de crédit performante qui permet - via INTERNET - de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Dans le cadre d'un plafond défini contractuellement avec la Caisse d'Epargne, l'Emprunteur peut tirer des fonds lorsqu'il le souhaite, et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstitue le droit de tirage à due concurrence.

### La LTI® vous offre les INNOVATIONS EXCLUSIVES suivantes :

- la validation en ligne de vos demandes de Tirage et de Remboursement ;
- l'utilisation du circuit du Trésor Public via l'ACCT pour le traitement de vos opérations ;
- la consultation en temps réel de vos mouvements de fonds.

Les fonctionnalités de la LTI® sont accessibles par accès sécurisé chaque jour ouvré jusqu'à 21H00 [hors week-end et jours fériés] sur le site internet du Groupe Caisse d'Epargne dédié au Secteur Public : [www.secteurlocal.caisse-epargne.fr](http://www.secteurlocal.caisse-epargne.fr).

## AVANTAGES

- **ERGONOMIE ET CONVIVIALITE :**  
L'espace internet dédié à la LTI® offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.
- **AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :**  
Les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit/débit d'office.
- **SOUPLESE D'UTILISATION :**  
Chaque remboursement reconstitue le droit de tirage.
- **OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :**  
Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI®.
- **SECURITE DE LA GESTION DE TRÉSORERIE :**  
L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité.

## CARACTERISTIQUES

- **Emprunteur :** COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR ASTARAC EN GASCOGNE
- **Montant :** 500 000 euros
- **Durée :** un an maximum
- **Taux d'intérêt :** €STER (flooré à 0)+ marge de 0,90 %  
[Base de calcul : exact/360]
- **Process de traitement automatique :**
  - tirage : crédit d'office
  - remboursement : débit d'office
- **Demande de tirage :** aucun montant minimum
 

🕒 Créneau horaire de saisie :	1H	16H30	21H
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1		J + 2
- **Demande de remboursement :** aucun montant minimum
 

🕒 Créneau horaire de saisie :	1H	16H30	21H
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1		J + 2
- **Paiement des intérêts :** chaque mois civil par débit d'office
- **Frais de dossier :** Néant
- **Commission d'engagement :** 0.15 % / prélevée une seule fois
- **Commission de mouvement :** 0,03 % du cumul des tirages réalisés  
périodicité identique aux intérêts
- **Commission de non-utilisation :** 0,30 %

VALIDITE : 25/06/2025

DATE et SIGNATURE :

DOCUMENT NON CONTRACTUEL - OFFRE VALABLE SOUS RESERVE DE L'ACCORD DE NOTRE COMITE DE CREDIT



**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 10 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du quatre juillet sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes Colette PICCIN, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme BUREL Marie-Jo, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, PUGNETTI Christophe, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, LIBAROS Bruno.

**Absents ayant donné procuration** : M FORMENT Guy a donné procuration à M FANTON Patrick ; M DARROUX Jean-François a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme MOCHI TUJAGUE Martine a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup ; M PASSERA Marc a donné procuration à M VERRET Etienne; Mme DAL LAGO Rosemonde a donné procuration à M PUGNETTI Christophe; Mme CHABBERT Stéphanie a donné procuration à Mme LUBAS Gisèle.

**Absents excusés** : MM LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, LABORDERE Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, MM MONBERNARD Joël, DRUSSEL Jean-Luc, BERNARD Stéphane, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : Décision modificative n°1 du budget ZA DU POUNTET**

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'ouverture de crédits au chapitre 66 est insuffisante pour pouvoir payer des régularisations de frais de ligne de trésorerie des années antérieures.

Il convient donc de diminuer l'ouverture de crédits du chapitre 011, article 6045 « achat d'étude » de 2 350 € pour financer ces dépenses des années 2022.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve** la décision modificative suivante:

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6045 (011) : Achats d'études, prest. serv. (te	-2 350,00		
6688 (66) : Autres	2 350,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous les actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 11 juillet 2025

**Le Président**  
Patrick FANTON

**Le Secrétaire**  
Michel RAFFIN

## COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du quatre juillet sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes Colette PICCIN, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme BUREL Marie-Jo, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, PUGNETTI Christophe, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, LIBAROS Bruno.

**Absents ayant donné procuration** : M FORMENT Guy a donné procuration à M FANTON Patrick ; M DARROUX Jean-François a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme MOCHI TUJAGUE Martine a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup ; M PASSERA Marc a donné procuration à M VERRET Etienne; Mme DAL LAGO Rosemonde a donné procuration à M PUGNETTI Christophe; Mme CHABBERT Stéphanie a donné procuration à Mme LUBAS Gisèle.

**Absents excusés** : MM LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, LABORDERE Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, MM MONBERNARD Joël, DRUSSEL Jean-Luc, BERNARD Stéphane, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

### OBJET : Décision modificative n°1 du budget Pôle Enfance

Monsieur le Président informe l'assemblée que le collège Vasconie de Miélan a fait parvenir des demandes de subventions pour l'achat d'un four et le remplacement de la laverie. Conformément à la convention qui lie la communauté de Communes au collège, nous devront leur verser 19 850 €.

Ces achats étant immobilisés, il convient d'ouvrir des crédits au compte 20415311 en investissement et de diminuer le compte 6558 « subvention » pour le collège Vasconie de 10 800 € et le compte 6245 « transport » de 9050 €. En raison de la fermeture de l'Astrado et de l'Ile des enfants cet été les crédits disponibles de la ligne transport le permettent.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve** la décision modificative suivante:

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
20415311 (204) - 281 : Biens mobiliers, ma	19 850,00	021 (021) - 01 : Virement de la section de f	19 850,00
	<b>19 850,00</b>		<b>19 850,00</b>

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	19 850,00	74718 (74) - 331 : Autres	4 262,00
6232 (011) - 331 : Fêtes et cérémonies	4 262,00		
6245 (011) - 331 : Transports de personnes e	-1 020,00		
6245 (011) - 331 : Transports de personnes e	-9 050,00		
6558 (65) - 331 : Autres contributions obli	-10 800,00		
673 (67) - 281 : Titres annulés (sur exercice	1 020,00		
	<b>4 262,00</b>		<b>4 262,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>24 112,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>24 112,00</b>

- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous les actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 11 juillet 2025

Le Président  
Patrick FANTON

Le Secrétaire  
Michel RAFFIN

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 10 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du quatre juillet sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes Colette PICCIN, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme BUREL Marie-Jo, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, PUGNETTI Christophe, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, LIBAROS Bruno.

**Absents ayant donné procuration** : M FORMENT Guy a donné procuration à M FANTON Patrick ; M DARROUX Jean-François a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme MOCHI TUJAGUE Martine a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup ; M PASSERA Marc a donné procuration à M VERRET Etienne; Mme DAL LAGO Rosemonde a donné procuration à M PUGNETTI Christophe; Mme CHABBERT Stéphanie a donné procuration à Mme LUBAS Gisèle.

**Absents excusés** : MM LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, LABORDERE Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, MM MONBERNARD Joël, DRUSSEL Jean-Luc, BERNARD Stéphane, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : Décision modificative n°1 du budget Centre Entreprises**

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à l'attribution de la DETR2 d'un montant de 269 640.86 €, il convient d'ajuster l'ouverture des crédits en recettes pour un montant de 34 597,69 € et d'augmenter l'ouverture des crédits pour financer les travaux d'autant.

Les crédits ouverts en dépenses d'investissements pour financer le centre entreprise sont insuffisants mais l'échéance de l'emprunt à court terme étant reportée en 2026 et 2027, il est proposé de diminuer l'ouverture de crédit du remboursement d'emprunt de 150 000 € et d'augmenter l'ouverture de crédit pour financer les travaux.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve** la décision modificative suivante:

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	-150 000,00	13461 (13) : Dotation d'équipement des te	35 982,18
2313 (23) : Constructions	185 982,18		
	<b>35 982,18</b>		<b>35 982,18</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>35 982,18</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>35 982,18</b>

- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous les actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 11 juillet 2025

Le Président  
Patrick FANTON

Le Secrétaire  
Michel RAFFIN

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 10 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du quatre juillet sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes Colette PICCIN, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean-Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme BUREL Marie-Jo, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DESANGLES Claude, Mmes CARRERE Sandra, PUGNETTI Christophe, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, LIBAROS Bruno.

**Absents ayant donné procuration** : M FORMENT Guy a donné procuration à M FANTON Patrick ; M DARROUX Jean-François a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme MOCHI TUJAGUE Martine a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup ; M PASSERA Marc a donné procuration à M VERRET Etienne; Mme DAL LAGO Rosemonde a donné procuration à M PUGNETTI Christophe; Mme CHABBERT Stéphanie a donné procuration à Mme LUBAS Gisèle.

**Absents excusés** : MM LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, LABORDERE Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, MM MONBERNARD Joël, DRUSSEL Jean-Luc, BERNARD Stéphane, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : Parcelle G 249 à Mirande – fixation du prix de vente**

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la parcelle G 249 à Mirande est actuellement libre de toute occupation,  
Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de mettre en vente cette parcelle,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **autorise** la vente de la parcelle G 249 à Mirande d'une superficie de 38 783 m<sup>2</sup>,
- **fixe** le prix de vente de la parcelle à 0,70 € /m<sup>2</sup> soit 27 148,10 €,
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous les actes aux effets ci-dessus.

**Le Président  
Patrick FANTON**

**Fait à MIRANDE, le 11 juillet 2025**

**Le Secrétaire  
Michel RAFFIN**